



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Relatif à une demande de crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réfection de la rue du Signal entre la rue du Nord et la ruelle de l'Aurore et l'enlèvement de l'encorbellement

(du 18 juin 2007)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans sa forme actuelle la rue du Signal, entre la ruelle de l'Aurore et la rue du Nord, date des années 1929-1930. Ce fut, à l'époque, un chantier de chômage.

D'imposants murs au parement de pierres sèches ont été érigés dans la partie ouest, du côté nord de la rue du Nord, pour relier cette dernière par un escalier à la rue du Signal et soutenir la chaussée de celle-ci élargie à 4,50 m et son nouveau trottoir construit en encorbellement.

Le béton de granulats calcaires employé à l'époque a été mis à rude épreuve. Non protégé par une étanchéité, il n'a pas résisté aux attaques du gel et à l'action des sels de déverglaçage. Il s'effrite sous l'effet de l'eau qui peut passer au travers de ses nombreuses fissures.

Le garde-corps ne tient plus correctement. La sécurité tant des piétons que des automobilistes n'est plus garantie. Un assainissement de l'ouvrage s'impose.

Un examen approfondi de l'ouvrage existant a révélé que le béton est de très mauvaise qualité et ne serait pas à même, par endroit, de résister à un lavage à haute pression. Les armatures sont très fortement corrodées et leurs sections nettement réduites. Il est rapidement apparu qu'un reprofilage et un renforcement de l'ouvrage ne seraient pas à même d'apporter une sécurité suffisante et offrir le meilleur rapport qualité/coût à long terme.

La démolition et la reconstruction de l'ouvrage se sont donc révélées inévitables. L'encorbellement repose entre autres sur un mur de soutènement au parement en moellons. Protégé de l'influence directe des intempéries, ce mur est en bon état et peut être conservé tel quel.

2. Projets

Variante proposée au Conseil général en 2006

Celle-ci prévoyait la reconstruction complète de l'encorbellement, avec la création d'un trottoir de 1,50 m d'espace libre contre 1,25 m actuellement, sans modifier le gabarit de la chaussée, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Cette solution a été jugée comme trop onéreuse par le Conseil général dans sa séance du 2 octobre 2006, compte tenu de l'importance de l'ouvrage et de l'état des finances de la Ville. Pour mémoire, la demande de crédit pour les travaux envisagés se montait à CHF 460'000.-.

Reconnaissant l'importance du problème, il a demandé à ce qu'une nouvelle solution soit étudiée, qui tienne compte de ses remarques.

Nouvelle variante proposée au Conseil général

La nouvelle proposition qui vous est faite consiste en la démolition pure et simple de l'encorbellement porte-à-faux existant, sans son remplacement.

Cette solution a pour désavantage principal de réduire de façon notable le gabarit de la chaussée. En réalisant un trottoir de 1,5 m, le gabarit d'espace libre pour les véhicules n'est plus que de 3,6 m, ce qui ne permet plus de maintenir le trafic en bidirectionnel (voir coupe en travers type en annexe).

En conséquence, le trafic ne sera maintenu que dans le sens descendant, selon la demande faite par votre Conseil.

Pour réduire les coûts des travaux, le garde-corps sera réalisé par l'atelier de serrurerie de la Voirie.

3. Coût des travaux

Le coût des travaux s'articule comme suit :

Travaux de génie civil et béton armé :	CHF	170'000.-
Réfection de la chaussée	CHF	40'000.-
Garde-corps (fournitures seules):	CHF	30'000.-
Honoraires d'ingénieurs civils :	CHF	40'000.-
Total TTC	CHF	280'000.-
Main-d'œuvre Voirie	CHF	7'000.-
Total du projet	CHF	287'000.-

Comparé à la variante proposée en 2006 au Conseil général, la réduction de la demande de crédit se monte à CHF 180'000.- sur les travaux de génie civil, ceci sans entraîner d'inconvénients majeurs, tant pour les piétons que pour les personnes usant de véhicules pour leur déplacement.

Le tronçon de rue en question ne figurant pas au réseau des routes soutenues par le fonds des routes communales des Ponts & Chaussées, ces travaux ne bénéficieront d'aucune subvention.

4. Programme

Pour information, les travaux d'assainissement ont déjà été reportés de trois ans, compte tenu de la situation financière de la Ville. Vu l'état de dégradation avancée de l'ouvrage existant, les travaux doivent impérativement être réalisés cette année. Faute de quoi, il conviendra de fermer la rue, la sécurité des usagers ne pouvant plus être garantie. Ils devraient durer environ 3 mois.

5. Conséquences sur les finances

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2007 pour un montant de CHF 250'000.-. L'investissement sera amorti au taux annuel de 3 %.

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- amortissement	CHF	8'400.-
- intérêts à 3,5% (taux moyen des emprunts Ville) sur la moitié de l'investissement	CHF	4'900.-
soit une charge annuelle moyenne de	CHF	13'300.-

La plus grande partie de la charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2007, au chapitre 700 *Travaux publics, Encorbellement rue du Signal*, pour un montant de Fr. 250'000.-.

6. Conséquence sur les ressources humaines

Aucune conséquence particulière. Le dossier d'exécution et la surveillance des travaux sont assurés par un bureau d'ingénieurs civils privé. Les travaux de génie civil seront confiés à une entreprise privée. La confection et la pose du garde-corps sont réalisées par la serrurerie des Travaux publics.

7. Rapprochement et collaboration avec Le Locle

Aucune incidence. Ces travaux ne concernent que la Ville de La Chaux-de-Fonds.

8. Eléments relatifs au développement durable

Ce projet permet de conserver une voie de circulation dans son aspect et son gabarit actuel sans compromis au niveau de la sécurité des usagers. La meilleure qualité des matériaux utilisés autorise à penser que l'ouvrage, dûment entretenu, offrira une durée de vie maximale.

La commission des infrastructures a accepté ce rapport à l'unanimité lors de sa séance du 12 juin 2007.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Laurent Kurth

Le chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe : 1 plan

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des infrastructures

arrête

Article premier.- Un crédit de CHF 280'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'encorbellement de la rue du Signal entre la rue du Nord et la ruelle de l'Aurore.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement mentionné sera amorti au taux annuel de 3 %.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente Le secrétaire
Katia Babey Falce Pierre-André Monnard

Coupe type variante 1 1:20

